



Convention de Formation

Entre les soussignés,

Institut de Sophrologie Humaniste représenté par Mme Jacqueline Baudet - SIRET : 533 972 956 00031 - N° de déclaration d'activité : 31 59 08836 59, situé au 127 boulevard de la Liberté 59000 LILLE,

et

Nom : Prénom :

Adresse :

Ci-après dénommé « Le stagiaire »,

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1er : Objet de la convention

L'Institut de Sophrologie Humaniste de Lille représenté par Jacqueline Baudet, organisera l'action de formation suivante :

« Sophrologie et surcharge mentale »

- ✚ Animé par : Stéphane GIRAUDEAU
- ✚ Programme et méthodes : en annexe
- ✚ Type d'action de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du travail) : Formation professionnelle pour l'acquisition de compétences techniques, pratiques et théoriques en sophrologie
- ✚ Dates : 3 octobre 2021
- ✚ Durée : 7 heures
- ✚ Lieu : 127 boulevard de la Liberté - 59000 LILLE

Article 2 : Effectif formé

L'Institut de Sophrologie Humaniste de Lille accueillera le stagiaire dans un groupe de 18 personnes participants au maximum pour cette formation.

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, le stagiaire s'acquittera des coûts suivants :

TOTAL GENERAL : 90 euros

Article 4 : Modalités de règlement

Un acompte de 20 euros est demandé à l'inscription. Le solde sera dû en totalité en début de formation.

A régler : par chèque bancaire à l'ordre de ISH/Jacqueline Baudet.

Article 5 : Dédit ou abandon

En cas de désistement moins de 10 jours avant la date du premier séminaire l'acompte versé resterait acquises à l'ISH-Jacqueline Baudet.

« En cas d'abandon en cours de formation, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action ».

Article 6 : Différents éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Lille, le

Pour l'Institut de Sophrologie Humaniste

Le stagiaire ou son représentant

Programme – Surcharge mentale

Dates : 3 octobre 2021

Dates : 9h – 17h

Lieu : 127 boulevard de la Liberté – 59000 Lille

Conditions d'admission :

- ✓ Attestation de fin de formation en Cycle Fondamental (Ecoles de la FEPS).
- ✓ Attestation ou copie du diplôme justifiant d'une formation présentielle d'au moins 300 heures (autres écoles).

Nombre de places disponibles : 18

Animateur : Stéphane GIRAUDEAU, sophrologue, formateur, co-directeur ISH.

Public :

Sophrologues en formation ou exerçant professionnellement ayant une expérience des 4 degrés de la relaxation dynamique de Caycedo.

Objectif :

Savoir reconnaître et accompagner sophrologiquement le phénomène de Surcharge Mentale.

Programme :

- La Surcharge Mentale : définition et enjeux de ce phénomène de société
- Savoir reconnaître les symptômes, comprendre les mécanismes, les facteurs d'apparition
- Les stratégies comportementales
- L'accompagnement sophrologique : élaborer des protocoles adaptés

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques & travail collectif de réflexion et de mise en pratique.